

343

Rome, 30^e 8^{me} 1836.

Monsieur le Directeur,

Le sieur Moscini, gouverneur d'Anagni, celui qui avait osé attenter à la liberté de l'un de M^{es} les pensionnaires de l'académie royale de France a été, ainsi que son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat de sa Sainteté était venu, chez moi, me l'annoncer, le jour même où je demandai satisfaction de cet outrage, et me porter en même temps l'expression de son indignation et de ses regrets, a été, sur ma demande faite et emprisonné au fort Saint Ange, et je fus informé alors par une note officielle, qu'il y était tenu à ma disposition.

Après une détention qui m'a paru suffisante, le sieur Moscini a été destitué de son emploi : une seconde note officielle du Secrétaire d'état, m'apprend que mes vœux ont été satisfait en ce point, comme à l'égard de l'emprisonnement, et m'assure, de plus, que le gouvernement va donner connaissance du fait aux Délégués de sa Sainteté dans les provinces, et aux gouverneurs des villes. Je l'avais demandé ainsi, afin que tous les agents de l'administration pontificale, informés de l'attentat et du châtiment, comprirent à l'avenir comment ils doivent se comporter envers nos compatriotes.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Directeur, pour

A Monsieur Ingres, directeur de l'Académie de France à Rome.

399bis

appeller votre attention sur les usages suivis par M^{me} les pensionnaires, lorsqu'ils voyagent. Dans quel cas pourront-ils des passeports, ou croient-ils pouvoir s'en passer? Quelles sont les permissions dont ils doivent être munis, pour examiner et copier les monuments, sans être troublés dans leurs études? Je vous prie, en me donnant les informations, de me mettre à même de fixer mon opinion sur ce point essentiel.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, la nouvelle assurance de ma parfaite considération.

(F. J. A. Cormenauw)